

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mélie 2020 Inc	Numéro de permis 2020037	Date d'inspection Le 03 octobre 2023	
Nom de l'établissement Garderie Mélie 2020 Inc.		Numéro de téléphone (506) 783-7793	
Adresse 2009 322 Route Robertville NB E8K 2S4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	28 juin 2024	
Commentaires : - Sur 6 éducatrices, seulement deux éducatrices à son certificat en éducation à la petite enfance. 2deux éducatrices on leur formation de 90 heures, deux éducatrices sont inscrites pour faire leurs cours de 90 heures et deux éducatrices est en processus de terminer leurs cours à la petite enfance.			
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	28 juil. 2023	
Commentaires : - Il n'y a pas 50% des éducatrices qui ont leur cours d'introduction en éducation à la petite enfance. Il y a un plan en place avec la garderie éducative.			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance. - Le ratio est respecté lors de la visite. - Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive aux enfants. - Pendant ma surveillance, j'ai vérifié les heures de formation continue afin de tenir un suivi régulier. - Les jouets extérieurs sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents. Aucune structure fixe ne se trouve dans le terrain de jeu. - Observations: Pendant la visite les enfants s'amuse à l'extérieur. - Discussions avec l'exploitante concernant le comité de parents, le plan d'amélioration de la qualité et le terrain de jeu.
--

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 03 octobre 2023

Date

original signé par
Angele Kenny

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 octobre 2023

Date